

Image not found or type unknown



Dissoudre une SARL : les formalités

Fiche pratique publié le 11/07/2013, vu 511 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Les associés peuvent à tout moment décider de la dissolution anticipée de la SARL. En parallèle des différentes étapes de la dissolution qui doivent être mises en place au sein de la société, de nombreuses formalités légales devront être accomplies.

La décision de dissoudre la SARL de façon anticipée est prise au cours d'une assemblée générale extraordinaire. La majorité des associés va ensuite désigner un liquidateur, qui, en plus de réaliser l'actif et de payer les dettes, sera chargé d'accomplir les diverses formalités.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/dissoudre_societe.jsp